

## Tout savoir sur... Le handicap en situation professionnelle

### Les quatre atouts du module

- 1/ 30 minutes pour identifier les enjeux d'une démarche d'intégration et de maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap
- 2/ Un outil de communication et de sensibilisation pour impliquer les dirigeants et les managers
- 3/ Accessible en ligne à partir de n'importe quel ordinateur sans configuration particulière
- 4/ Une mise à jour régulière des informations en fonction des évolutions réglementaires

### Intégrer le handicap

#### Le Forco vous accompagne

- Information et sensibilisation sur le handicap
- Mise en relation avec les partenaires-services de l'Agefiph
- Recherche et mobilisation de cofinancements externes
- Appui au recrutement en contrat de professionnalisation
- Simplification des démarches administratives

Qu'est-ce que le handicap ? Qui peut être reconnu travailleur handicapé ? Quelles sont les obligations des entreprises en matière de handicap ? Comment aborder cette thématique ? Où trouver les contacts utiles ?

Vous souhaitez **développer votre politique d'emploi en faveur des travailleurs handicapés**, mais vous ne savez pas comment vous y prendre ? Le Forco a développé, en partenariat avec l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), un module de sensibilisation sur le thème du handicap en situation professionnelle.

### Entreprises concernées

Toutes les entreprises adhérentes au Forco.

### Un outil opérationnel et didactique

Associant vidéos, quizz, informations réglementaires, témoignages et conseils pratiques, le module de sensibilisation « **Le handicap en situation professionnelle** » répond à toutes vos questions. Il vous permet de faire en 30 minutes un tour d'horizon des enjeux liés à la mise en œuvre d'une politique d'intégration et de maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap.

Au menu :

- des **définitions**,
- des exercices pour **tester vos connaissances sur les différents types de handicap**, les publics concernés...
- une information actualisée sur les **obligations des entreprises**,
- des vidéos sur les avantages et la valeur ajoutée liés à la mise en œuvre d'une **politique Handicap**,
- des **contacts** utiles...

### Modalités d'accès

- Connectez-vous à ForcoNet Entreprise : <http://forconet.forco.org>,
- Une fois identifié, cliquez sur le **module « Intégrer le handicap »**, situé dans la colonne de gauche de la page d'accueil.


### En savoir +


Contactez votre Conseiller Forco  
[www.forco.org](http://www.forco.org) (Espace Nous contacter)



### Le saviez-vous ?

 **6 %** : c'est le pourcentage minimum de salariés handicapés que doivent employer les entreprises privées de 20 salariés et plus.

 **DOETH** : c'est la Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés que doivent remplir les entreprises chaque année afin de préciser les modalités de réponse à cette obligation : emploi direct, sous-traitance, accueil de stagiaires, accord agréé, contribution financière à l'Agefiph.

 **Contributions** : versées par les entreprises, elles alimentent un fonds géré et mobilisé par l'Agefiph pour sécuriser les parcours professionnels des personnes handicapées et pour soutenir les projets d'intégration et de maintien dans l'emploi des entreprises, quelle que soit leur taille.

 **En savoir +** : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)